

Le 16 septembre 2022

OBJET : Liste de priorité d'emploi
Personnes salariées régulières à temps partiel du personnel de soutien

Madame, Monsieur,

Chaque année, le Service des ressources humaines fait une mise à jour de la liste de priorité d'emploi pour les personnes salariées régulières à temps partiel et temporaires du personnel de soutien, tel que prévu à l'Annexe K de la convention collective du personnel de soutien.

Selon nos dossiers, vous êtes admissible à être inscrit(e) sur cette liste puisque vous occupez un emploi régulier à temps partiel.

Vous devez posséder les qualifications requises prévues au plan de classification du personnel de soutien et rencontrer les exigences particulières, lorsqu'applicables, dans la ou les classes d'emplois avant d'y être inscrit(e).

Nous désirons également vous préciser que vous pourrez faire un choix d'assignation (remplacement, surcroît de travail, etc.) uniquement si l'horaire de celle-ci ne chevauche pas votre horaire régulier de travail.

Afin de nous permettre de finaliser ladite liste et de **nous assurer que vous y serez inscrit(e)**, veuillez compléter et signer le formulaire ci-joint et le retourner, par courriel à l'adresse suivante : cl.escruceria@cssdgs.gouv.qc.ca, **au plus tard le 23 septembre 2022**. **Après cette date, aucun formulaire ne sera accepté.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Clemencia Escruceria au (514) 380-8899, poste 3996 ou par TEAMS.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service des ressources humaines,



Kassandra Church
Directrice adjointe

KC/ce